



Noisy Le Grand, le 27 juin 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUÉS AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément au contrat de liquidité signé le 30 juin 2009 confié par EASYVISTA à la société de Bourse PORTZAMPARC, en vertu de l'article 12 du contrat, les moyens suivants ont été retirés en date du 27 juin 2014 :

- 30.000,00 Euros

Lors du dernier bilan semestriel, à la date du 31 décembre 2013, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au contrat :

- 4 412 titres EASYVISTA,
- 88.297,50 euros.